



POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS, DES ENGAGEMENTS POUR LA PHILANTHROPIE

Septembre 2021

La réduction des inégalités : le rôle de l'État et la responsabilité de la philanthropie

En 2021, le sujet des inégalités n'échappe plus à l'attention de personne. La pandémie a révélé, exploité et exacerbé les inégalités existantes de santé, de revenu et de condition sociale.

Depuis ses débuts en 2014-15, le Collectif des fondations québécoises contre les inégalités maintient que l'État est et doit demeurer l'acteur de premier plan pour réduire les inégalités sociales et économiques. La double crise sociosanitaire et économique que nous traversons démontre que seuls nos gouvernements disposent de leviers qui leur permettent d'intervenir rapidement et à grande échelle pour protéger la santé des populations et pour aider leurs citoyens à traverser la période d'arrêt économique imposée par la pandémie. Lors de ses interventions passées, le Collectif s'est également exprimé en faveur d'une fiscalité <u>équitable</u>, reconnaissant qu'elle constitue un des outils de redistribution les plus puissants dont disposent les gouvernements.

Nous croyons d'ailleurs que la philanthropie moderne ne pourra pas se maintenir dans l'absence d'une fiscalité équitable ¹.

Ainsi, en tant que fondations préoccupées par les inégalités et soucieuses de contribuer selon nos capacités à les combattre, les membres du Collectif ont entrepris une réflexion sérieuse pour tenter de répondre aux deux questions suivantes :

 Comment concilier notre position en faveur d'une fiscalité équitable et les privilèges fiscaux dont nous bénéficions en tant que fondations? • Comment prendre en compte l'«empreinte inégalités » de nos propres pratiques?

À partir de cette réflexion, nous avons dégagé des principes de cohérence qui devront baliser certains de nos choix à l'avenir. Nous avons souhaité partager les résultats de cette réflexion, car nous croyons que la philanthropie a la responsabilité particulière à ce moment-ci de contribuer à la hauteur de ses capacités à infléchir la montée des inégalités, à résorber la crise sociale et à rebâtir des systèmes plus résilients.

Le Collectif avait mené cet exercice de réflexion en 2019. Depuis, et au moment d'écrire ces lignes à la fin de 2020 et au début de 2021, nos sociétés sont également appelées à reconnaître et à agir pour contrer les manifestations systémiques de discrimination et de violence à l'endroit des autochtones et des personnes racisées. En tant que fondations engagées à combattre les inégalités, nous devons reconnaître comment les manifestations de celles-ci défavorisent de façon plus particulière les membres de ces communautés. À partir de cette reconnaissance, il nous incombe :

- D'approfondir notre lecture et notre compréhension des dynamiques historiques et actuelles d'exclusion qui s'exercent au détriment des communautés autochtones et des groupes racisés;
- D'aligner nos actions en vue de contrer ces dynamiques et la répartition inégale des ressources, privilèges et opportunités qui en résulte.

¹ La notion de « fiscalité équitable » fait référence à des politiques fiscales justes et progressistes qui agissent à la fois pour soutenir une économie forte et durable, pour réduire les inégalités et pour financer des services publics de qualité.

Les privilèges fiscaux des fondations et leur contrepartie

D'entrée de jeu, il faut reconnaître que les fondations bénéficient elles-mêmes de privilèges fiscaux, notamment l'exemption d'impôt de leurs revenus et de leurs actifs et un régime d'incitatifs fiscaux au don de bienfaisance parmi les plus généreux au monde².

Dans ses grandes lignes, ce système de dispensations fiscales en vigueur au Canada reflète la volonté partagée de nombreux segments de la société de reconnaître, valoriser et encourager les contributions privées au bien public.

En même temps, la philanthropie n'existe pas isolément de son contexte politique et économique. Ce régime d'incitatifs est parfois remis en question. Certains intervenants estiment qu'il faudrait l'abolir ou en amender certains aspects, entre autres en imposant le capital des fondations, pour donner plus de moyens à l'État de financer les services publics.

L'action des fondations est légitimement matière d'intérêt public. Bien que leurs ressources financières proviennent de donateurs privés, les dispensations fiscales dont elles bénéficient représentent une forme de soutien public indirect à leurs activités³.

En contrepartie de ces privilèges, les fondations sont liées par un pacte social implicite. Nous proposons des règles de base pour honorer ce pacte et faire preuve de responsabilité.

UN PACTE SOCIAL AVEC DEUX RÈGLES DE BASE

En tant que fondations philanthropiques, nous n'avons en aucun moment la prétention de nous substituer au rôle de l'État et aux services publics. Nous sommes des acteurs de la société civile, et nous affirmons un rôle et visons une contribution au bien commun qui soient distincts et complémentaires au rôle joué par d'autres acteurs, dont l'État. Grâce à leur indépendance, les fondations peuvent entre autres: occuper une fonction de « recherche et développement » social et susciter l'innovation; donner une voix et une visibilité aux groupes plus en marge de l'attention publique; porter une vision à long terme et assurer une constance dans l'action afin de s'attaquer à des problèmes sociaux complexes et multidimensionnels; et soutenir l'autonomie d'intervention de la société civile.

Depuis ses débuts, le Collectif affirme aussi que les fondations philanthropiques n'ont ni les moyens ni les compétences de l'État pour réduire les inégalités de manière globale. Pour réduire les inégalités, nous croyons d'ailleurs qu'il est nécessaire d'unir les effets des politiques publiques et de l'intervention terrain, notamment :

- pour assurer une redistribution plus équitable de la richesse, et pour lutter contre la pauvreté matérielle et en atténuer les effets;
- pour soutenir l'insertion socioprofessionnelle, la création d'emplois de qualité et de bons environnements de travail;
- pour favoriser le plein potentiel des jeunes et des moins jeunes, en soutenant les familles et en assurant l'accès pour tous à une éducation de qualité;
- pour enlever les barrières à la pleine participation économique et sociale des femmes, des personnes immigrantes et racisées, des autochtones et des personnes handicapées;
- pour soutenir des formes de développement inclusifs qui aplanissent les inégalités entre territoires.

² Plusieurs intervenants auprès du Comité sénatorial spécial sur le secteur de bienfaisance en ont témoigné; voir le <u>rapport publié en juin 2019</u> (page 44).

À titre d'exemple, le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance permet au donateur de réduire sa charge d'impôts. Le montant de cette réduction, jusqu'à 53% de la valeur du don, représente une subvention fiscale versée en soutien au don de bienfaisance



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ...



... POUR ALLER PLUS LOIN



Se doter d'orientations et prendre des engagements en cohérence avec ce qui relève de la philanthropie et ses contributions singulières.

Lorsque pertinent, rappeler dans ses communications les limites de sa contribution en tant que fondation et souligner la distinction à maintenir entre celle-ci et le rôle de l'État et des services publics.

Nous tentons de faire la démonstration de notre contribution réelle au bien commun, de rendre compte de notre action auprès du public et de faire preuve d'un engagement continu à améliorer l'impact et la cohérence de notre action.



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ...



... POUR ALLER PLUS LOIN



Rendre publiquement disponible les informations pertinentes portant sur :

- la mission et les activités de notre fondation;
- sa gouvernance et le mode de fonctionnement pour solliciter et octroyer des dons ou des subventions.

Se doter de moyens pour dégager une appréciation critique des activités et des effets de la fondation dans son milieu, moyens d'appréciation qui reflètent et qui sont en adéquation avec les intentions et la philosophie d'action de la fondation. Partager et réfléchir sur les constats et les leçons dégagés de cet exercice d'appréciation, à l'interne mais également avec les organismes donataires, les partenaires et d'autres parties prenantes en vue d'identifier les adaptations ou les prochaines pistes à considérer.

Reflets du temps de la Covid-19

La capacité d'apprendre en continu devient d'autant plus important en temps de crise.

Alors que le statut quo est bouleversé et la direction du changement n'est plus prévisible, ce « muscle » d'apprentissage permet de recueillir et d'interpréter des signaux en continu afin de pouvoir s'adapter rapidement.

DES ENGAGEMENTS DE PLUS À PRENDRE : LES PRINCIPES DE COHÉ-RENCE

En tant que fondations mobilisées par une préoccupation commune pour la réduction des inégalités, nous avons identifié des engagements supplémentaires à prendre pour accroître la cohérence et l'impact de notre propre action pour réduire les inégalités.

PRINCIPE N°1

Nous veillons à ce que la mission, les valeurs et les priorités de soutien de nos fondations soient en cohérence avec une orientation redistributive – c'est-à-dire, que l'orientation des dons et des programmes n'ait pas l'effet de contribuer à creuser des écarts socioéconomiques, et que l'on garde en vue les effets de nos programmes sur les personnes et les groupes les plus vulnérables (soient ceux qui subissent les effets négatifs des inégalités sociales et économiques).



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER...



... POUR ALLER PLUS LOIN



Porter une attention à ce que l'ensemble des programmes et initiatives soutenus génèrent des bénéfices pour les personnes et les groupes plus vulnérables, même lorsqu'ils ne sont pas ciblés de façon particulière

et/ou

S'intéresser de façon prioritaire aux besoins des personnes et des groupes les plus vulnérables, et soutenir des programmes ou des initiatives qui agissent sur les conditions de vie, l'inclusion sociale et la sortie de pauvreté. Soutenir des programmes, des initiatives ou des campagnes portés par des organismes de la société civile qui cherchent à agir sur certains déterminants des inégalités économiques et sociales, par exemple :

- des comportements et des normes sociales;
- des pratiques et des règles du marché.

Mobiliser son pouvoir d'influence pour amplifier le rayonnement de ces efforts du terrain.

En tant que fondations, nous devons aussi reconnaître et tenter de réduire notre propre « empreinte inégalités ».

Cette notion de l'« empreinte inégalités » des fondations nous amène à regarder de plus près le pouvoir dont nous disposons en tant que fondations. Comment ce pouvoir peut-il être déployé pour accroître ou pour diminuer cette empreinte?

D'abord, reconnaissons qu'avec leurs ressources financières et leur autonomie d'action, les fondations disposent d'une marge de manœuvre et d'un pouvoir d'influence non négligeable proportionnellement à leur taille. Ce pouvoir d'influence se fait ressentir auprès des communautés desservies, au sein de réseaux de partenaires, voire sur des domaines d'action entiers. Dans le meilleur des cas, il amène une certaine distorsion dans la relation de

Le concept d'empreinte inégalités

Inspiré par la notion d'empreinte carbone (la mesure des émissions de gaz à effet de serre qui peuvent être imputés à une ou plusieurs activités humaines), l'empreinte inégalités d'une fondation est le bilan des effets positifs, négatifs et neutres de toutes ses activités sur les inégalités sociales et économiques.

réciprocité qu'on peut souhaiter avoir avec des organismes et les communautés. Dans d'autres cas, il permet à des donateurs privés d'imposer leurs priorités sur des communautés.

Pour réduire cet aspect de l'empreinte inégalités des fondations, il est possible et nécessaire de disposer de ce pouvoir de manière à mieux le mettre au service des communautés.

PRINCIPE N°2

Nous nous engageons à adopter des pratiques visant à distribuer le pouvoir dont nous disposons en tant que fondations et de mieux le mettre au service des groupes et des communautés que nous cherchons à soutenir, et en particulier ceux qui mènent des efforts pour transformer les conditions qui les excluent et les marginalisent.

Pour nous, ce deuxième principe suppose qu'on s'engage à exercer notre pouvoir de manière responsable, et qu'on intègre des pratiques réfléchies en vue d'accroître le pouvoir des bénéficiaires et des communautés qu'on souhaite aider. Ce principe de cohérence reflète un mouvement de fond qui prend de l'ampleur à travers l'écosystème philanthropique, voulant que les fondations philanthropiques disposent de ce pouvoir de manière cohérente avec leurs valeurs et en consonance avec leur vision du changement. Plus spécifiquement, ces mouvements incitent les fondations à mieux partager ce pouvoir et à utiliser leurs ressources pour accroître le pouvoir d'agir propre des bénéficiaires et les communautés qu'elles cherchent à soutenir⁴.

Pour en savoir plus sur ce mouvement :

POWER MOVES: Your essential philanthropy assessment guide for equity and justice Resonance Framework Trust-based philanthropy

LE PRINCIPE N°2 SE DÉCLINE DE 3 FAÇONS :

2.1 Adopter une posture d'ouverture et de confiance envers les organismes et les communautés soutenus : reconnaître leur expertise d'intervention et investir dans les conditions favorables à des relations authentiques de collaboration.



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ...



... POUR ALLER PLUS LOIN



Offrir du financement pluriannuel, et autant que possible sans en diriger l'affectation; soutenir les frais nécessaires au bon fonctionnement des organismes.

Simplifier le processus de demande et les exigences de reddition de compte afin de réduire la place qu'ils prennent dans la charge de travail des organismes. Là où possible, travailler avec d'autres bailleurs de fonds pour harmoniser des aspects des processus de demande et des exigences de reddition de compte de chacun.

Solliciter des rétroactions sur nos pratiques de la part des organismes et des communautés soutenus, et rendre compte de comment elles ont été prises en compte.

⁴ Bien que formulées ici à l'endroit des fondations philanthropiques, les pratiques proposées ici ne leur sont pas exclusives. Plusieurs d'entre elles font l'objet aussi de <u>recommandations formulées à l'endroit de l'écosystème des bailleurs de fonds</u> publics et privés dans son ensemble.

Reflets du temps de la Covid-19

La crise de la Covid-19 pousse les fondations à accélérer l'évolution de leurs pratiques dans ce sens. Les pratiques d'ouverture et d'écoute sont devenues primordiales pour assurer une réponse en adéquation avec les besoins de l'heure. Les pratiques proposées dans ce cadre rejoignent bien nos propres pratiques et intentions:

- 1. Pendant les phases de mobilisation d'urgence (liées aux périodes de confinement) :
- Reconnaître que nos partenaires sur le terrain sont les mieux placés pour connaître les besoins qui se présentent dans leur milieu, et s'engager à leur offrir un soutien souple et adaptable à la réponse d'urgence.
- 2. Pendant la phase d'adaptation et de reprise partielle (les mois de déconfinement progressif) :
- Ouvrir les antennes d'écoute pour rejoindre et entendre d'autres voix des communautés qu'on cherche à soutenir; et viser ainsi à se donner un portrait plus complet des priorités et des capacités des communautés à naviguer cette période.
- Reconnaître le besoin de développer de meilleurs canaux d'écoute envers les groupes peu ou pas rejoints, qui se

trouvent en marge des interventions des organismes déjà soutenus.

- 3. Pendant la phase de relance et de reconstruction (se poursuivant sur quelques années):
- S'engager avec les partenaires traditionnels ainsi que des nouveaux alliés dans un dialogue portant sur leurs besoins pour naviguer la phase de relance et de reconstruction, ainsi que sur les perspectives de transition vers de nouveaux modes de fonctionnement plus résilients.
- Continuer à faire évoluer les façons de soutenir les partenaires et les communautés pour tenir compte de ces nouveaux besoins et ces nouvelles perspectives.
- 4. Pendant la phase d'après accent sur la résilience et l'établissement d'un nouveau « normal » :
- Maintenir le dialogue avec les partenaires et alliés en vue de rebâtir des systèmes qui soient plus équitables qu'ils l'étaient avant. Faire répercuter ce souci d'équité dans les pratiques de soutien propres à la fondation.
- Systématiser les pratiques s'écoute afin d'être mieux préparés pour d'autres crises à l'avenir.

2.2 S'ouvrir à démocratiser des pratiques de la fondation : adopter des politiques et des pratiques de gouvernance qui donnent plus de place aux organismes, aux communautés et à leurs représentants pour qu'elles contribuent leurs perspectives lors de l'établissement des orientations et des priorités de don et d'investissement, et lors de la sélection des projets.



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ...



... POUR ALLER PLUS LOIN



Mettre en place des mécanismes de consultation, de participation et de rétroaction afin de recueillir les expériences et les préoccupations des communautés desservies, avec une attention particulière pour la participation et l'écoute des personnes et des groupes marginalisés.

Viser une représentation de ces diverses voix sur les instances internes de la fondation (CA, comité ou conseil aviseur, comités d'analyse et de recommandation).

Expérimenter des mécanismes de transfert du pouvoir décisionnel sur l'octroi des dons ou subventions envers des instances composées de membres des communautés ou de représentants des groupes qu'on cherche à soutenir, tout en évitant de créer des situations de conflit d'intérêt.

2.3 Chercher à élever la voix des communautés qu'on cherche à soutenir et orienter le déploiement des ressources de la fondation afin d'accroître leur pouvoir d'agir et de représentation dans la sphère publique.



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER ...



... POUR ALLER PLUS LOIN



Soutenir des stratégies d'organisation communautaire et de mobilisation citoyenne qui visent à accroître l'accès au pouvoir et la capacité de représentation politique des segments plus vulnérables de la population. Soutenir le développement des capacités en matière de plaidoyer et d'influence politique des organismes issus de communautés vulnérables ou marginalisées ou qui interviennent auprès d'elles. Soutenir directement des activités de plaidoyer, de représentation et de dialogue portées par des organisations de la société civile et visant à :

- contribuer au débat public concer-
- promouvoir des options politiques pouvant réduire les inégalités.

PRINCIPE N°3

Nous visons à gérer le capital de nos fondations afin de générer des bénéfices complémentaires à ceux visés par les dons et les programmes, en choisissant d'investir pour soutenir des pratiques économiques ou sociales qui atténuent ou qui réduisent les inégalités, et de désinvestir des pratiques qui les accroissent.

Pour les fondations qui gèrent des fonds de dota tion, la très grande majorité des ressources financières sont investies plutôt que distribuées d'année en année. Ces fondations sont guidées par le devoir fiduciaire de gérer leurs ressources financières de façon responsable, en investissant pour générer des rendements annuels qui pourront être dépensés sur les activités philanthropiques.

Une pratique de plus en plus répandue est de mobiliser une partie de ce capital⁵ comme levier en appui à la mission. Le reste du capital est investi sur les marchés financiers. Lorsque c'est la recherche de rendements qui prime, les choix d'in-

⁵ Le Groupe de travail sur la finance sociale recommandait en 2010 que les fondations investissent au moins 10% de leur capital en investissements liés à la mission.

vestissement peuvent par inadvertance soutenir des pratiques qui maintiennent ou aggravent les inégalités sociales et économiques, allant même à l'encontre des intentions qui se manifestent à travers les orientations de soutien philanthropique. L'effet cumulé de ces investissements pourrait même avoir l'effet d'accroître l'empreinte inégalités des fondations, malgré tous les efforts investis dans le cadre des activités philanthropiques pour la diminuer.

Nous sommes persuadés qu'il est possible de faire plus pour réduire l'empreinte inégalités du reste de ce capital, en se joignant par exemple à des mouvements d'investisseurs responsables soucieux d'agir pour infléchir les inégalités.

Des cibles d'attention possibles identifiées dans un rapport de la <u>United Nations Environment</u> <u>Programme Finance Initiative</u> se rapportent aux domaines suivants :

- Les pratiques d'emploi et de rémunération (entreprises qui offrent des emplois décents et qui intègrent des critères sociaux à leur politique de rémunération de la haute direction);
- Les pratiques de bonne « citoyenneté fiscale » des entreprises.

À celles-là s'ajoutent:

- Les pratiques de responsabilité sociale corporative (engagement envers sa communauté, adhésion à des ententes visant des bénéfices pour la communauté)
- L'intégration d'un <u>cadre d'analyse axé sur la</u> <u>justice climatique</u>.



ENGAGEMENTS POUR COMMENCER...



... POUR ALLER PLUS LOIN



Se doter d'une politique de placement qui intègre l'investissement responsable et les critères ESG à la gestion de portefeuille.

Se joindre à des mouvements d'investisseurs responsables soucieux d'agir pour infléchir les inégalités, s'informer sur les leviers disponibles et orienter ses choix d'investissement en conséquence. Adopter une approche proactive auprès des gestionnaires d'actifs afin que ceux-ci adoptent les meilleures pratiques en termes d'investissement responsable, ou devenir soi-même actionnaire engagé: s'associer à des démarches de dialogue auprès d'entreprises, déposer des résolutions d'actionnaire.

Mobiliser une partie de son capital comme levier pour investir dans des initiatives d'économie sociale et solidaire qui offrent des alternatives aux iniquités du marché, qui favorisent la création de ressources collectives, ou qui améliorent la situation financière et sociale des moins nantis.

Adopter ou élaborer des outils permettant de mesurer les retombées de son portefeuille sur les inégalités sociales et économiques.

Participer au développement et à l'expérimentation de nouvelles pratiques de mobilisation de capital au service du développement territorial inclusif (outils de financement participatif).

Pour en savoir plus

L'initiative canadienne <u>SHARE (Shareholder Association for Research and Education)</u> réalise des activités portant sur le travail décent. Elle a produit quelques documents en français parmi plusieurs autres en anglais, dont <u>Valoriser le travail décent : un guide pour les investisseurs.</u>